



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 26 janvier 2024 par la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté ministériel 'établissant un formulaire relatif aux prises d'eau, aux forages, à l'équipement de puits, à la réinjection d'eau souterraine et à la recharge ou aux essais de recharge artificielle des eaux souterraines', portant le numéro 75.456/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 26 janvier 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.